

qu'est-ce que vous attendez pour étudier votre histoire romaine ?

— J'attends qu'elle soit finie !

L'Univers a publié hier, au sujet de la réception du général La Marmora à St-Cloud, une note telle qu'on doit en conclure que le général n'a même pas pu adresser un seul mot à l'Empereur. Quelques personnes vont jusqu'à dire que l'Empereur en apercevant le général se serait levé et lui aurait tourné le dos sans le laisser parler. Nous croyons que ce sont cancanes inventés à plaisir ; on ne pénétre pas chez l'Empereur sans son consentement et son affabilité est trop connue pour qu'on lui puisse attribuer une telle rigueur envers un homme de la valeur de M. La Marmora.

6 heures.

Le Vaudeville va donner la 400^e représentation de la Famille Benoiton ; ce sera la dernière provisoirement.

L'Empereur et l'Impératrice sont revenus cette après-midi de Compiègne : c'est le seul séjour que la cour fera cet hiver dans cet résidence.

J'ai deux fois raison de démentir les cancaux relatifs à la réception de M. La Marmora par l'Empereur. Il ne l'a pas encore vu, et c'est seulement cette après-midi qu'il a dû être reçu à St-Cloud.

On dément formellement l'appel sous les drapeaux de la réserve de l'armée prussienne.

Un duel au pistolet a eu lieu à Maisons-Laffitte entre un Américain du Nord et un Américain du Sud à la suite d'une discussion politique. Un soufflet avait été donné, et celui qui l'a reçu a aussi reçu une balle qui lui a cassé l'épaule.

On dit que quelques arrestations à domicile ont été opérées hier. Dix-huit des personnes arrêtées au cimetière Montmartre sont à la prison Mazas.

Les recettes de l'Exposition ont été de 10 millions ; on se demande si la commission devra verser dans la Caisse de l'Assistance publique le quart de cette somme. L'Exposition était certes un spectacle ; donc les pauvres ont droit à leurs deux millions et demi. Qu'on dira M. Lepaux ?

L'Empereur d'Autriche, avant de quitter Strasbourg ce matin, a, dit-on, envoyé à l'Empereur une dépêche pour le remercier de l'accueil qu'il a reçu en France.

M. de Beust est revenu ce matin de Londres ; son voyage se rattache à l'examen de la question d'Orient. Il dîne ce soir à St-Cloud.

CH. CAHOT.

Paris, 8 novembre.

Les quelques lignes que publie ce matin le *Moniteur* servent admirablement à montrer quelle différence il y a entre une grande puissance et une puissance de second ordre, c'est-à-dire entre la France et l'Italie. Il est bien évident pour tout le monde, excepté peut-être pour quelques Italiens, que si l'Italie existe, c'est à la France qu'elle le doit. La Convention de septembre avait été une véritable faveur accordée par la France ; mais l'Italie a commis une faute grave ; elle a cru qu'elle était hors de page, et parce qu'elle a été émancipée, elle s'est crue majeure. Le tuteur a fait sentir ses droits ; et la confusion des diplomates italiens est complète. Quels maladroits successeurs de M. de Cavour ! Ce n'est pas lui qui aurait dit : nous entrons sur le territoire pontifical parce que vous, Français, y êtes entrés ; de cette façon nous nous trouverons sur le pied de l'égalité pour négocier. Mais si M. de Cavour avait parlé de la sorte, il n'aurait pas huit jours après, donné aux troupes italiennes l'ordre d'évacuer ce territoire. C'est ce que vient de faire pourtant le chef du cabinet de Florence. Politiques impuissants et maladroits ! Mais défions-nous de leur rancune et ne comptons pas sur leur amitié : les Italiens ne nous pardonneront jamais l'humiliation de Monte Rotondo.

Nous ne savons pas si c'est à la suite d'un ultimatum envoyé par le gouvernement français que la résolution du cabinet italien a été prise ; mais on m'assure que c'est à la suite de la réception du général La Marmora par l'Empereur et de dépêches échangées entre Paris et Florence, que les lignes annonçant la retraite de l'armée italienne ont été envoyées au *Moniteur*. Elles ont été insérées modestement dans le bulletin, ce qui prouve que l'amour propre des Italiens est ménagé jusque dans les plus petits détails.

Quelles seront les conséquences de la défaite sanglante de Garibaldi et de l'échec diplomatique de l'Italie ? Il est difficile de le préciser, il n'y a plus de question romaine, ou du moins il n'y a plus pour la France nécessité absolue de continuer l'occupation. Certaines personnes eussent préféré que les Italiens fussent chassés du territoire pontifical par la force des armes. Heureusement cette extrémité a été arrêtée. Reste à savoir combien de temps les Français resteront à Rome, et s'ils attendront que la conférence soit réunie, ou bien si, comme je l'entends dire ce soir, ils seront rentrés en France avant l'ouverture de la session. La seule chose que nous sachions, c'est que la convention annulée il y a huit jours, redevient en vigueur, si le corps expéditionnaire rentre en France.

En attendant, nous voulons préciser un fait et il est pour nous une grande importance : le gouvernement français, après un instant d'hésitation, vient de donner une preuve d'énergie dont ses ennemis comprennent la portée. La France a pu assis-

ter, sinon indifférente, neutre du moins, aux désastres des Danois et plus tard des Autrichiens. La Prusse et l'Autriche n'avaient pas violé un traité revêtu de la signature de la France. En admettant que l'on ne soit pas chrétien, ni catholique, mais seulement Français, on devra reconnaître que le gouvernement a mené énergiquement une campagne qui se termine pour nous sans effusion de sang et qui cependant assure cette fois le succès de notre politique.

Plus de question romaine, vous comprenez que pour le monde de la spéculation c'était la meilleure des nouvelles ; aussi y a-t-il eu à la Bourse une hausse importante. On ne compte pas cependant sur une reprise continue : la situation ne se dégage pas dans son ensemble, et le marché financier restera à peu près dans le *statu quo* jusqu'à la réunion des Chambres.

On parlait aujourd'hui de la prochaine nomination de M. Frémy au ministère des finances. Lui-même serait remplacé par M. Soubeyran comme gouverneur du Crédit Foncier.

Naturellement, les bruits d'emprunt recommencent à circuler. On dit qu'il serait de 750 millions et destiné à couvrir les frais de l'expédition de Rome, de la transformation de notre armement et de l'achèvement des chemins vicinaux.

Il y a eu aujourd'hui conseil des ministres à St-Cloud.

M. de Beust part seulement ce soir de Paris pour Vienne.

M. Benedetti quitte aussi Paris ce soir pour retourner à Berlin.

On a appris ce matin la nouvelle de la mort du maréchal O'Donnell qui depuis sa chute du ministère s'était fixé à Bayonne.

Le *Temps* publie ce soir une longue lettre de M. E. Quinet sur la situation respective de la France et de l'Italie. La conclusion est le conseil donné au gouvernement d'abandonner la question romaine, parce qu'il ne pourra jamais la résoudre.

Les personnes arrêtées près de l'Hôtel-de-ville le soir du grand dîner offert à l'Empereur d'Autriche, pour avoir crié : Vive Garibaldi, ont été toutes relâchées à la suite d'une ordonnance de non lieu. On dit que quelques-unes vont poursuivre les agents qui les ont arrêtées.

La guerre est déclarée entre le *Courrier français* et le *Figaro* : on se traite de menteur, de misérable ; des gifles ont été données et reçues. Courage, messieurs ! mais surtout écorchez-vous un peu, pour mieux amuser la galerie. Je ne veux nommer personne, mais je crois que tout le monde à tort ; si j'étais juge, je condamnerais chacun des adversaires à rester huit ans sans écrire un mot. Cette petite diète les calmerait.

CH. CAHOT.

LA CRISE

COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE.

La lettre suivante, signée par un grand nombre de commerçants et d'industriels d'Amiens, a été adressée à la Chambre de commerce de cette ville :

A monsieur le président et messieurs les membres de la Chambre de commerce d'Amiens.

La crise qui depuis le commencement de l'année pèse sur l'industrie et sur le commerce français, et plus particulièrement sur les centres industriels du Nord, de l'Est et de l'Ouest, arrive, en se prolongeant, à un tel degré d'intensité, que la masse des intérêts compromis ne peut garder plus longtemps le silence.

Puisque les chambres de commerce ont pour mission de veiller avec une constante sollicitude sur les intérêts dont nous venons de parler, nous remplissons un impérieux devoir en appelant sur cette grave question l'attention de la Chambre de commerce d'Amiens.

En face de la cherté excessive et croissante de toutes les subsistances, à l'approche de la saison d'hiver qui menace d'aggraver encore les souffrances de nos classes ouvrières, quel parti doivent prendre les chefs d'industrie et les commerçants ? Doivent-ils attendre que l'excès de la mévente, que l'encombrement de leurs magasins, en absorbant toutes leurs ressources, les contraignent à s'arrêter et à fermer leurs ateliers ? Non, certainement non ! leur premier devoir est de signaler le danger, afin que toutes les mesures soient prises pour les conjurer.

Si nous envisageons d'abord l'industrie cotonnière, on serait fondé à chercher dans la baisse de la matière première la cause principale de la ruine qui s'étend en ce moment sur nos fabriques ; cette baisse n'a point fait la situation, elle y a seulement contribué en jetant la défiance parmi les acheteurs et en rendant leurs exigences excessives ; mais si l'industrie cotonnière française était restée en possession de tout son marché intérieur, les fabricants, moyennant un sacrifice, eussent pu écouler rapidement toutes leurs marchandises anciennes et atténuer leurs pertes en se remplaçant de matières premières dans les cours nouveaux ; la crise eût été réduite à des proportions ordinaires ; mais il n'en est pas ainsi et le traité de commerce de 1860 vient l'aggraver et lui donner les proportions d'un désastre en nous privant d'une grande partie de nos débouchés accoutumés.

Les appréhensions conçues par les industriels français en 1860, 1861, ne se sont pas réalisées immédiatement dans

les années suivantes ; on a attribué ce fait à la pénurie de coton résultant de la guerre d'Amérique, à ce que les Anglais ayant considérablement ralenti leur production faute de matières, n'ont pu inonder notre marché ; enfin, quelle que puisse être la cause, l'orage suspendu sur notre tête n'a éclaté que depuis un an environ, c'est-à-dire depuis que la matière première est redevenue abondante ; cela veut dire que si l'on s'endort et si l'on néglige de chercher le remède le plus prompt et le plus direct, c'est la ruine d'un grand nombre de nos départements qui sera le résultat final.

Ce traité de 1860 est conclu pour dix ans et doit expirer en 1870, mais il doit être dénoncé une année à l'avance par celle des deux parties qui serait opposée au renouvellement ; en supposant donc qu'il y ait quelque chose à faire, les industriels français ont un an et demi pour s'entendre, se concerter et obtenir de notre gouvernement qu'en 1870 le traité ne soit point renouvelé ou du moins ne le soit qu'avec des modifications profondes, c'est-à-dire que les filés et les tissus de coton étrangers soient élevés à un taux suffisamment protecteur.

Déjà nous avons constaté que tous les grands centres industriels du Nord de la France, atteints comme nous, partagent notre manière de voir et que sur cette grave question il y a unanimité.

En contact direct pour la vente de nos tissus teints avec les maisons de gros de toute la France, nous sommes nécessairement renseignés et nous avons la preuve que cette année toutes ont tiré d'Angleterre une grande partie de leurs approvisionnements.

Sans compter Paris qui devient un vaste entrepôt de marchandises anglaises, des représentants anglais exploitent à fond Lyon, Marseille, Nîmes, Toulouse, Bordeaux et toutes les places importantes du Midi ; quant à nos places industrielles du Nord, ce n'est pas seulement de tissus écrus et teints qu'ils inondent ; le tour des filés arrive aussi ; des offres pressantes nous sont faites chaque jour.

Nos puissants rivaux veulent à toute force nous approvisionner et nous démontrer qu'en France la filature de coton n'a aucune raison d'être ; dans leur ardeur convoitise, ils cherchent à réduire les fabricants et négociants d'Amiens au rôle d'agents et entrepositaires d'articles anglais.

Devant une semblable perspective, n'avons-nous aucun effort à tenter et attendrons-nous impassibles, que notre ruine se consume ? Il appartient à la Chambre de commerce d'être notre interprète auprès du gouvernement et de placer sous ses yeux l'exposé de nos maux ; persuadés que, dans ces graves conjonctures, son précieux concours ne saurait nous être refusé.

Nous lisons d'autre part dans le *Journal d'Amiens* :

Un grand nombre de fabricants de velours, d'Amiens et du département, s'étaient adressés à la Chambre de commerce pour obtenir par son entremise, du gouvernement français, l'autorisation d'exporter en Angleterre, et à titre d'essai des velours français écrus qu'ils y auraient fait apprêter et teindre, pour les réimporter en France et n'être soumis qu'aux droits d'entrée protecteurs de la teinturerie et des apprêts français.

La Chambre s'est empressée, dans l'intérêt de la fabrique d'Amiens, de saisir le gouvernement de cette question, et M. le président a, par lettre du 20 août, transmis à M. le ministre des finances, en l'appuyant fortement, la demande des fabricants de velours.

M. le ministre des finances vient de répondre à la Chambre qu'il n'existe aucune disposition législative permettant l'exportation temporaire des produits français, et qu'en conséquence la demande des fabricants d'Amiens ne peut être accueillie.

La chambre a, dans sa dernière séance, décidé que ces lettres seraient mises sous les yeux des fabricants de velours de sa circonscription, et, dans l'impossibilité de s'adresser à chacun d'eux, elle a pris la résolution de les leur communiquer par la voie des journaux d'Amiens.

M. le président de la chambre de commerce d'Amiens, entre autres considérations, faisait valoir auprès de M. le ministre des finances celle-ci, qui nous paraît d'une valeur irréfuttable :

Vous avez permis d'ailleurs que les Anglais pussent envoyer leurs calicots à Mulhouse pour les y faire apprêter et imprimer, et la Chambre ne doute pas que vous ne permettiez à fortiori à des fabricants français d'aller faire teindre leurs velours en Angleterre, puisque ces essais ont pour but la recherche des meilleurs procédés à adopter pour pouvoir rivaliser avec l'industrie anglaise.

La moindre conséquence du libre-échange doit être la réciprocité : sans cela, il n'y aurait plus libre-échange, mais privilège pour l'industrie étrangère, ce qui est absolument inadmissible, — et cependant cela est.

Un incident assez significatif d'ailleurs sur les dispositions du gouvernement s'est produit dernièrement.

M. le président de la Chambre de commerce de Rouen avait pris l'initiative de demander aux principales Chambres de commerce de France et de l'étranger, leur avis sur les causes de la crise commerciale, et il avait ouvert ainsi une sorte d'enquête excessivement intéressante.

Tous les journaux qui s'intéressent à la prospérité du pays avaient reproduit les lettres échangées à ce propos.

Mais cette publication a été interdite par l'administration supérieure, sous le prétexte que M. le président de la Chambre de commerce de Rouen n'avait reçu aucun mandat pour procéder à cette enquête.

Pour n'être pas officielle, l'enquête aurait-elle donc moins d'importance ?

Non certes, mais elle était moins agréable, étant plus sincère ; — et on avait été jusqu'à émettre cette proposition qui, pour être vraie, n'en avait sans doute paru que plus séduisante : à savoir que l'absence de liberté politique et surtout l'incertitude de la paix entraient pour une part considérable dans la crise.

L'interdiction du gouvernement n'a fait que donner une confirmation nouvelle à cette opinion, en même temps qu'un aliment nouveau au mécontentement des industriels et des commerçants atteints dans leurs intérêts les plus essentiels.

(*Courrier Français*) A. LEPAGE.

TROUBLES EN ANGLETERRE.

Des dépêches télégraphiques nous ont annoncé, hier, que des troubles, causés par la cherté des vivres, ont eu lieu en Angleterre ; les journaux anglais nous apportent des détails sur ces événements. On écrit d'Exeter, le 4 novembre :

Il y a eu, ce soir, dans cette ville et ses faubourgs, des émeutes fort sérieuses au sujet de la cherté actuelle des vivres. Elles ont commencé par le bris desfenêtres de quelques boutiques de boulangers, et par des attroupements menaçants devant les boutiques de quelques bouchers.

Entre dix heures et midi, les émeutiers ont redoublé de violence ; ils ont fait irruption chez tous les boulangers, ainsi que chez quelques bouchers, les devantures de boutiques ont été détruites et les maisons ravagées. Il a été commis beaucoup de déprédations, et, en plusieurs cas, les tiroirs où l'argent est déposé ont été pillés.

Les émeutiers étaient principalement de jeunes garçons. La milice a été mise sur pied, et l'on a expédié à Plymouth un télégramme pour requérir assistance. Les autorités militaires de cette ville ont envoyé 200 soldats du 20^e régiment.

Les magasins des marchands de blé, à Exeter, ont été brûlés ce soir, et l'on craint que ce ne soit par des incendiaires.

L'action des autorités de la ville a été d'abord paralysée, mais depuis on a opéré plusieurs arrestations et l'on s'est efforcé de débarrasser les rues. Le maire a harangué la populace dans High Street ; il a conseillé à tous les individus de retourner chez eux et leur a dit que les émeutes ne pouvaient faire aucun bien. Le serment a été administré à des constables spéciaux.

On lit dans le *Sun* du 5 :

Il continue à régner, ici, une grande agitation. Ce matin, les rues étaient encombrées de monde. Il n'y a eu que six personnes d'arrêtées la nuit dernière. On prévoit de nouveaux troubles pour la nuit prochaine, en partie à cause des subsistances, en partie à cause de l'attente où l'on est qu'une tentative secondée par les soldats aura lieu pour la suppression des feux de joie comme célébration du jour de la conspiration des poudres.

Le *Globe* a reçu d'Exeter le télégramme suivant :

Les émeutiers ont fait beaucoup de dégâts. Ce matin, vers 2 heures, le maire, les magistrats et un détachement de constables et de soldats de Plymouth (plus de 500) ont parcouru la ville. L'émeute, toutefois, a presque entièrement cessé.

La force armée est réunie à Guildhall. Le maire et les magistrats siègent, recevant le serment de constables spéciaux, afin de faire face à l'éventualité d'une nouvelle émeute. Ce soir, par suite de l'anniversaire ordinaire du 5 novembre, la ville est en proie à une grande émotion.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Par décret impérial, en date du 6 novembre 1867, M. Tierce, juge de paix du canton d'Haubourdin, est nommé juge de paix du Canton-Est de Roubaix.

M. Bonnier, juge de paix actuel de Roubaix, est nommé juge de paix du Canton-Ouest.

Nous ferons connaître prochainement les jours d'audience des deux justices de paix.

En vertu des ordres du ministre de la guerre, les jeunes soldats compris dans le contingent de la réserve pour 1867, viennent de prendre cantonnement dans les chefs-lieux de circonscription militaire. Ils y résideront, sauf contre-ordre, jusqu'au 1^{er} avril 1868.

Il est inexact qu'on ait rappelé ni que l'on songe à rappeler sous les drapeaux les congédiés par anticipation de la classe 1862, non plus que les semestriels ou permissionnés temporaires des autres catégories.

La lettre suivante vient d'être communiquée par M. le Maire de Roubaix à M. le Président de la Chambre consultative des Arts et manufactures :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ANGLETERRE
Londres, 4 novembre 1867.

Monsieur le Maire,

J'apprends, à l'instant, que des fabricants et des négociants honorables de la

ville de votre résidence, seraient à la veille de nouer des rapports d'affaires avec certains chevaliers d'industrie de Londres. On m'assure même que, grâce à un système d'escroquerie revêtu d'apparences honnêtes, ces derniers auraient déjà réussi à se faire expédier des tissus et autres produits manufacturés à Roubaix.

En l'absence de tout Ministère public en Angleterre, il devient à peu près impossible de réprimer ces faits abusifs qui malheureusement se représentent souvent ici. En l'état, il faudrait que la partie lésée vint elle-même à Londres intenter des poursuites qui, tout en aboutissant à une condamnation judiciaire, ne sauraient pas les faire rentrer dans leurs déboursés, ni même amener la restitution des marchandises expédiées. dont le produit est aussitôt gaspillé. Je crois donc remplir un devoir, M. le Maire, en portant ces faits à votre connaissance. Sans doute qu'avec le concours de la presse locale et de la Chambre de commerce de Roubaix, qui ne vous fera assurément pas défaut, vous réussirez à mettre vos administrés en garde contre les tentatives d'escroquerie auxquelles ils se trouvent exposés.

J'ai à peine besoin d'ajouter que mon Consul général s'empressera, comme toujours, de donner les renseignements qui lui seraient demandés, tant par le commerce que par les particuliers, sur le compte des maisons de Londres dont on aurait reçu spontanément des commandes ou des offres de service.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Consul général empêché,

Le vice-Consul :

Signé : F. DILLON.

Entre dix heures et midi, les émeutiers ont redoublé de violence ; ils ont fait irruption chez tous les boulangers, ainsi que chez quelques bouchers, les devantures de boutiques ont été détruites et les maisons ravagées. Il a été commis beaucoup de déprédations, et, en plusieurs cas, les tiroirs où l'argent est déposé ont été pillés.

Les émeutiers étaient principalement de jeunes garçons. La milice a été mise sur pied, et l'on a expédié à Plymouth un télégramme pour requérir assistance. Les autorités militaires de cette ville ont envoyé 200 soldats du 20^e régiment.

Les magasins des marchands de blé, à Exeter, ont été brûlés ce soir, et l'on craint que ce ne soit par des incendiaires.

L'action des autorités de la ville a été d'abord paralysée, mais depuis on a opéré plusieurs arrestations et l'on s'est efforcé de débarrasser les rues. Le maire a harangué la populace dans High Street ; il a conseillé à tous les individus de retourner chez eux et leur a dit que les émeutes ne pouvaient faire aucun bien. Le serment a été administré à des constables spéciaux.

On lit dans le *Sun* du 5 :

Il continue à régner, ici, une grande agitation. Ce matin, les rues étaient encombrées de monde. Il n'y a eu que six personnes d'arrêtées la nuit dernière. On prévoit de nouveaux troubles pour la nuit prochaine, en partie à cause des subsistances, en partie à cause de l'attente où l'on est qu'une tentative secondée par les soldats aura lieu pour la suppression des feux de joie comme célébration du jour de la conspiration des poudres.

Le *Globe* a reçu d'Exeter le télégramme suivant :

Les émeutiers ont fait beaucoup de dégâts. Ce matin, vers 2 heures, le maire, les magistrats et un détachement de constables et de soldats de Plymouth (plus de 500) ont parcouru la ville. L'émeute, toutefois, a presque entièrement cessé.

La force armée est réunie à Guildhall. Le maire et les magistrats siègent, recevant le serment de constables spéciaux, afin de faire face à l'éventualité d'une nouvelle émeute. Ce soir, par suite de l'anniversaire ordinaire du 5 novembre, la ville est en proie à une grande émotion.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE.

Par décret impérial, en date du 6 novembre 1867, M. Tierce, juge de paix du canton d'Haubourdin, est nommé juge de paix du Canton-Est de Roubaix.

M. Bonnier, juge de paix actuel de Roubaix, est nommé juge de paix du Canton-Ouest.

Nous ferons connaître prochainement les jours d'audience des deux justices de paix.

En vertu des ordres du ministre de la guerre, les jeunes soldats compris dans le contingent de la réserve pour 1867, viennent de prendre cantonnement dans les chefs-lieux de circonscription militaire. Ils y résideront, sauf contre-ordre, jusqu'au 1^{er} avril 1868.

Il est inexact qu'on ait rappelé ni que l'on songe à rappeler sous les drapeaux les congédiés par anticipation de la classe 1862, non plus que les semestriels ou permissionnés temporaires des autres catégories.

La lettre suivante vient d'être communiquée par M. le Maire de Roubaix à M. le Président de la Chambre consultative des Arts et manufactures :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE EN ANGLETERRE
Londres, 4 novembre 1867.

Monsieur le Maire,

J'apprends, à l'instant, que des fabri-

cants et des négociants honorables de la

ville de votre résidence, seraient à la veille de nouer des rapports d'affaires avec certains chevaliers d'industrie de Londres. On m'assure même que, grâce à un système d'escroquerie revêtu d'apparences honnêtes, ces derniers auraient déjà réussi à se faire expédier des tissus et autres produits manufacturés à Roubaix.

En l'absence de tout Ministère public en Angleterre, il devient à peu près impossible de réprimer ces faits abusifs qui malheureusement se représentent souvent ici. En l'état, il faudrait que la partie lésée vint elle-même à Londres intenter des poursuites qui, tout en aboutissant à une condamnation judiciaire, ne sauraient pas les faire rentrer dans leurs déboursés, ni même amener la restitution des marchandises expédiées. dont le produit est aussitôt gaspillé. Je crois donc remplir un devoir, M. le Maire, en portant ces faits à votre connaissance. Sans doute qu'avec le concours de la presse locale et de la Chambre de commerce de Roubaix, qui ne vous fera assurément pas défaut, vous réussirez à mettre vos administrés en garde contre les tentatives d'escroquerie auxquelles ils se trouvent exposés.

J'ai à peine besoin d'ajouter que mon Consul général s'empressera, comme toujours, de donner les renseignements qui lui seraient demandés, tant par le commerce que par les particuliers, sur le compte des maisons de Londres dont on aurait reçu spontanément des commandes ou des offres de service.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Pour le Consul général empêché,

Le vice-Consul :

Signé : F. DILLON.

Entre dix heures et midi, les émeutiers ont redoublé de violence ; ils ont fait irruption chez tous les boulangers, ainsi que chez quelques bouchers, les devantures de boutiques ont été détruites et les maisons ravagées. Il a été commis beaucoup de déprédations, et, en plusieurs cas, les tiroirs où l'argent est déposé ont été pillés.